

voir ce spectacle, reproduit sans cesse ce qu'il nomme « les pompes du supplice, le fer, le feu, les chevalets, les bêtes féroces lancées contre un homme, le pal qui traverse le cou et sort par la bouche, la tunique tissée et enduite de tout ce qui peut servir d'aliment à la flamme¹, le glaive qui vient rouvrir les blessures à demi-fermées et faire couler un sang nouveau par les plaies devenues des cicatrices²; » et au milieu de ces tortures, il montre la victime « calme, souriant et souriant de bon cœur, regardant ses entrailles à découvert et contemplant ses souffrances de haut³. » Lorsque enfin, parlant de la « lumière divine que nous devons contempler aux lieux mêmes où elle réside, et des dieux qui sont témoins de toutes nos actions, » il s'écrie : « Que celui dont l'âme a conçu l'éternité ne s'effraie donc d'aucune menace ! Comment s'effraierait-il celui pour qui la mort est une espérance⁴ ? » n'y a-t-il pas dans tout cela quelque souvenir des martyrs ?

Depuis ce jour, il est vrai, les chrétiens persécutés furent contraints à cacher leur vie. Le christianisme, qui se montrait sur les places, se réfugia dans les catacombes, et, s'effaçant aux yeux du monde, sembla se recueillir dans les ténèbres pour y enfanter des vertus nouvelles. Il semble que le monde l'ait cru fini et l'ait oublié un moment ; Tacite et Sué-

1. Ferrum circa se et ignes habet, et catervas, et turbam ferarum quam in viscera immittat humana... et cruces et equuleos et adactum per medium hominem qui per os emergat stipitem... tunicam alimentis ignium illitam et intexam. (Ep. 14.)

2. Si ex intervallo repetitus, et per siccata vulnera recens demittitur sanguis. (Ep. 85.) M. de Maistre observe l'analogie de ce passage avec un endroit de Lactance parlant des martyrs : « Ut ad cruciatus membra renoventur et reparentur novus sanguis ad pœnam. » (Inst. div., V, 2.)

3. Inter hæc aliquis (qui est-ce donc?) non gemit; parùm est, non rogavit; parùm est, non respondit; parùm est, risit, et ex animo. (Ep. 78.) Invictus ex alto dolores suos spectat. (Ep. 85.)

4. Ep. 102.

tone en parlent comme on parle d'un mort ; Épictète le confond avec le judaïsme. Cependant les archives romaines gardaient le souvenir de la persécution, et Tacite sut bien l'y trouver. Cependant encore, le pouvoir n'ignorait pas qu'il y avait des chrétiens, et Pline, dans son rapport officiel à Trajan, lui nomme tout d'abord le christianisme comme un fait qui lui est bien connu. Or, remarquez que ces trois écrivains qui parlent de la religion du Christ, Suétone, Pline, Tacite, sont de ce siècle les plus romains, les plus positifs, les plus en crédit auprès des princes, les plus à portée des archives officielles.

Mais, à une autre époque, il nous sera peut-être donné d'entrer plus avant dans cette admirable histoire de la foi chrétienne. Ce n'est pas ici le lieu d'en dire davantage.

§ III. — LES PROSCRIPTIONS. — TRIOMPHEs DE NÉRON.

Il s'agit maintenant de parcourir aussi vite que possible le reste de la carrière de proscriptions de Néron. Il avait devant lui comme une double cité, une Rome philosophique, antique et sévère, une Rome impériale, voluptueuse et débauchée, toutes deux promptes à conspirer, l'une par vertu et par ambition, l'autre par peur, par ennui et par débauche. L'une, sans doute, eût voulu relever quelque chimère aristocratique ou républicaine ; l'autre, séparée de Néron par la diversité des goûts dans le plaisir ou par la seule rivalité du plaisir, n'eût renversé Néron que pour le bonheur d'être Néron. Pour bien connaître ces deux espèces d'hommes, lisez dans Tacite, d'un côté la mort de Pétrone, de l'autre, celle d'Antistius et de Pollutia, sa fille. Ici un libertin, un fanfaron de vices, compagnon et délicat arbitre des plaisirs de Néron, meurt en riant, joue avec la

mort, fait rouvrir et refermer ses plaies, couler et arrêter son sang, cause avec ses amis, se fait réciter des couplets, donne à ses esclaves de l'argent et des coups, puis s'endort, puis change de lieu pour donner à sa mort, contrainte comme elle l'est, l'apparence d'une mort volontaire, fait briser un vase précieux pour que Néron ne le possède pas, et laisse pour testament l'infâme récit des débauches impériales¹. Là, au contraire, la veuve de Plautus, qui a vu son mari égorgé sous ses yeux et garde encore la robe tachée de son sang, qui a vécu dans un deuil perpétuel et dans un jeûne presque absolu, tente un effort pour son père accusé; puis, lorsqu'il n'y a plus d'espérance, elle, son père et la belle-mère de celui-ci, « ordonnent aux esclaves de prendre chacun ce qu'il peut emporter et de leur préparer trois lits; puis ils s'ouvrent les veines avec le même fer, et, s'enveloppant à la hâte de leurs vêtements par respect pour la pudeur, ils se font porter dans le bain : le père et l'aïeule tenant les yeux sur leur fille, elle, les regardant tous deux; chacun demandant aux dieux un rapide passage pour son âme, afin de laisser vivants encore, quoique prêts à mourir, les êtres qu'il aimait². »

Mais chez tous germaient des pensées de révolte. Lisez ce qu'écrivait, dans le secret de sa retraite, le poète Lucain, pauvre échantillon, du reste, de la vertu philosophique; et voyez quelles idées agitaient bien des âmes romaines : « Les derniers d'entre les peuples qui portent le joug, nous avons, nous, le souvenir de la liberté et toute la honte de notre servitude³... Les guerres civiles nous ont donné de nouveaux

1. Tacite, *Annal.*, XVI, 20. Pline, *Hist. nat.*, XXXVIII, 2.

2. Tacite, *Annal.*, XVI, 10, 11.

3. Ex populis qui regna ferunt, sors ultima nostra est
Quos servire pudet.

(*Phars.*, VII.)

dieux; elles ont remis la foudre à des mains mortelles, couronné d'étoiles et de rayons les têtes humaines. » (Nous voyons encore dans les médailles les têtes des empereurs déifiés, entourées de rayons et d'étoiles.) « Rome dans ses temples jure par de vaines ombres¹... Les peuples ne savent donc pas combien c'est un facile courage d'échapper par la mort à la servitude. L'épée sert aux tyrans pour se faire craindre, et la liberté, opprimée par les armes, ne sait pas quel'épée nous fut donnée afin qu'il n'y ait pas d'esclaves². »

Le complot de Pison (an 65) mit d'abord en avant la Rome impériale : complot mi-parti de caserne et de palais, où figuraient d'abord des centurions mécontents de Néron, empereur peu guerrier; puis aussi des hommes de l'espèce de Néron, mais qui seulement heurtaient leurs vices aux siens et se moquaient de son mauvais goût, gens trop délicats en fait de volupté pour la prendre selon le goût d'autrui et la recevoir sous peine de mort : — un Scévinus qui se vengeait d'une satire de Néron; — un Sénécion, encore son ami intime et le compagnon de ses folies; — Lucain, à cause de ses vers, que Néron, par jalousie d'auteur, ne lui permettait plus de lire; — un complice de la mort d'Agrippine, qui ne se trouvait pas assez récompensé; — enfin la courtisane Épicharis, qui se montra plus courageuse que tous ces hommes. — Mais ce qui faisait

1. Bella pares superis facient civilia divos,
Fulminibus manes radiisque ornabit et astris
Inque deum templis jurabit Roma per umbras.
(*Phars.*, VII.)

2. Non tamen ignava post hæc exempla virorum
Percipient gentes, quàm sit non ardua virtus
Servitium fugisse manu; sed regna timentur
Ob ferrum, et sævis libertas uritur armis,
Ignoratque datos ne quisquam serviat enses.

(*Phars.*, IV.)

dominer le côté frivole et libertin du complot, c'était le choix pour l'empire de Calpurnius Piso, homme de grande famille, de mœurs indulgentes, et qui, dans sa maison de Baïes, donnait l'hospitalité aux ébattements impériaux, mais que de sourdes dénonciations poussaient à la crainte, et que la crainte poussait à risquer tout.

Il y eut un moment étrange. Figurez-vous la conspiration découverte et non saisie, ici captive et torturée, là encore vivante; ce corps tronqué se remuant toujours, malgré le pied de Néron qui l'écrase; le palais gardé, les rues investies, la campagne battue par des éclaireurs, Rome sillonnée de patrouilles; Piso libre encore, Piso que l'on presse d'aller au camp et d'appeler à lui les soldats, d'aller à la tribune et d'appeler le peuple; Néron plein d'épouvante, renfermé dans la villa de Servilius, forteresse pour lui, prison et lieu de torture pour les accusés. Les passions égoïstes qui s'étaient réunies dans ce complot ont crié : Sauve qui peut ! Une partie de la conjuration est prisonnière et enchaînée aux pieds de César; l'autre est libre et en armes auprès de lui; elle fait la loyale, la fière, la rigoureuse; elle interroge, accuse, menace, conduit au supplice, et néanmoins conspire toujours. Les complices encore inconnus deviennent des bourreaux; les complices arrêtés, des dénonciateurs. Natalis dénonce Sénèque, innocent peut-être; Scévinus dénonce Lucain; Quinctianus, Sénécion; Sénécion et Quinctianus, leurs meilleurs amis; Lucain, sa mère. Un centurion conjuré mène au supplice Plantius Latéranus, qui, seul généreux, ne le trahit pas; un autre conjuré, chargé par Néron d'aller tuer Sénèque, consulte Fénius Rufus, conjuré lui-même, qui lui dit d'obéir. Enfin, Néron, interrogeant les coupables, est, sans le savoir, entre deux conjurés : Flavius, centurion, et Fénius

Rufus, préfet du prétoire. Flavius a déjà la main sur la garde de son épée pour tuer César; le timide Fénius l'arrête : l'empire du monde tint à cela.

Ces conjurés eurent diverses façons de mourir : Piso mourut en flattant César dans son testament, pour conserver son bien à une femme qu'il aimait; Lucain, en récitant et corrigeant ses vers; Sénèque, avec une fermeté un peu théâtrale; les centurions, avec courage. L'un d'eux, à qui Néron demande pourquoi il a conspiré : « Après toutes tes infamies, dit-il, c'était le meilleur service à te rendre. » D'autres, absous par Néron, se tuèrent.

La vengeance dépassa bientôt le cercle de la conspiration. Néron siégeait en conseil entre Tigellin et Poppée, condamnant comme juge quand il y avait un accusateur, donnant ses ordres comme empereur quand il n'y en avait pas¹. Quelques-uns furent condamnés à l'exil, qui ne savaient même pas être accusés². Le consul Vestinus est ami personnel de Néron; il n'a aucun lien avec les conjurés, et rien ne semble devoir appeler l'orage sur sa tête. Il a rempli les devoirs ordinaires de sa charge, il soupe avec ses amis, quand tout à coup on vient lui dire qu'un tribun l'appelle. Il passe dans la salle voisine, et là on l'engage de la part de l'empereur à se faire ouvrir les veines et à se faire mettre dans un bain, ce qu'il exécute sans mot dire. Aussi pourquoi a-t-il épousé une Statilia Messalina, qui fut pendant quelque temps la maîtresse et qui

1. Non crimine, non accusatore existente, quia speciem judicis induere non poterat, ad vim dominationis conversus. (Tacite, *Annal.*, XV, 69. Suet., 36. Sur Lucain, Martial, I, 9.)

2. Ainsi, la femme de Scévinus et Cæsonius Maximus, *reos fuisse se tantum ex poena experti*. Tac., XV, 72. Ce Cæsonius avait pour ami le sculpteur Ovide, qui l'accompagna dans son exil. Martial loue ce dévouement : « Néron a condamné Cæsonius; mais toi tu as condamné Néron, dit-il à Ovide. » VII, 43, 44.

sera la femme de Néron ? Être parent d'un proscrit, l'avoir salué, l'avoir rencontré, était un crime; les enfants des proscrits étaient chassés de Rome, empoisonnés, tués par la faim, égorgés avec leurs précepteurs et leurs esclaves. « Rome était encombrée de funérailles, le Capitole de victimes immolées aux dieux. » Ceux à qui on avait tué un père, un frère, un ami, mettaient des lauriers sur leurs portes, étaient aux genoux de Néron, baisaient sa main élément. En cette occasion, le sénat le fit dieu.

Ce devait être le tour de la philosophie. Quoique elle se fût tenue à l'écart dans le complot, quoique Latéranus, noble jeune homme, l'eût seul représentée²; si en arrière qu'elle fût, elle n'était pas hors de l'atteinte de Néron. Sénèque avait péri; le manteau du stoïcien fut proscrit, la philosophie partit en masse pour l'exil (an 66)³: ainsi fut banni Cornutus, le maître de Perse; ainsi le semi-fabuleux Apollonius; ainsi Musonius Rufus, un des héros du stoïcisme, presque déifié dans le siècle suivant, et qu'un Père de l'Église compte parmi les hommes que Satan a persécutés, quoique païens, par haine de leur vertu⁴. Comme on avait accusé les chrétiens de sortilèges, on accusait les philosophes de magie. Une lutte commençait entre le stoïcisme et les Césars, qui devint le fait dominant de la génération suivante, jusqu'à ce que le stoïcisme, plusieurs fois exilé, revint définitivement au pied de la chaise curule impériale, et finit par y monter.

L'orage alla bientôt gronder sur d'autres têtes. Ce vieux

1. Tacite, *Annal.*, XV, 68.

2. Sur Latéranus, dont le nom subsiste encore dans celui de l'église de Saint-Jean de Latran bâtie sur l'emplacement de sa demeure, V. Tacite, *ibid.*, 49, 60; Épictète, in *Arriano*, I, 1.

3. Velut in agmen et numerum. (Tacite, *ibid.*, 71.)

4. S. Justin, *Apolog.*, I.

Romain, Cassius dont j'ai déjà parlé, un jeune Silanus, son élève, furent menacés à leur tour. Cassius avait une grande et antique fortune; Silanus était noble et parent des Césars; c'étaient deux soutiens du parti stoïcien. On avait déjà pensé à Silanus pour l'empire; avec Rubellius Plautus, Pison et Sénèque, c'était le quatrième prétendant, volontaire ou involontaire, que l'inquiète et impuissante faveur des Romains avait désigné aux vengeances de Néron¹. Néron donna le mot d'ordre aux délateurs en interdisant à Cassius d'assister aux funérailles de Poppée. Cassius, aveugle et vieux, fut exilé². Silanus ne fut lui-même condamné qu'à l'exil; mais comme il était parent des Césars, Néron pouvait disposer de lui; on l'enferma dans une ville d'Italie où un centurion vint le tuer³.

La philosophie pourtant n'était pas encore vaincue. Thraséa restait debout: Thraséa, ne paraissant plus au sénat, ne venant plus prêter serment à l'empereur, quittant la curie lorsqu'il s'agissait de déifier Poppée que Néron venait de tuer d'un coup de pied⁴ (65); n'ayant jamais fait de sacrifice pour la voix divine de César; contempteur de toute religion puisqu'il n'adorait pas Néron; admirateur et panégyriste de Caton: Thraséa était en perpétuelle protestation contre le pouvoir. Des sectateurs, des satellites, disait-on, imitaient sa démarche grave, son visage sévère, la hauteur de ses paroles; la vertu était décidément en révolte. Enfin, disait-on à Néron, c'était un parti, une faction, ç'allait être une guerre.

1. Tacite, *Annal.*, XV, 52.

2. Tacite, *ibid.*, XVI, 8. Suet., 37.

3. Tacite, *ibid.*

4. Inscription DIVAE POPPAE AVGVSTAE IMP. NERONIS CAESARIS AVGVSTI. Orelli 731. La déification de Poppée encore mentionnée au temps de Commode. Marini, *Atti dei fr. Arval.*, 32.

Néron même ne se décida qu'avec crainte à faire accuser Thraséa (an 67). Ce jour-là, l'élite des délateurs, à qui l'espérance d'un belle proie faisait braver le danger, s'était donné rendez-vous. Le sénat était entouré d'hommes armés; des soldats en toge, mais qui ne cachaient pas leurs armes, menaçaient les sénateurs sur le Forum. Néron n'osa pas venir et fit lire une harangue en son nom. Le langage des accusateurs fut menaçant même pour les juges; en un mot, « ce ne fut pas cette tristesse, facile à reconnaître, que la fréquence de pareilles luttes avait rendue habituelle : ce fut, dans cette assemblée, une terreur nouvelle et plus profonde. »

Laissez-moi, pour me reposer sur quelque chose d'humain, quoique lugubre encore, rappeler ce que nous avons tous lu dans Tacite, le seul épisode de ce procès que je veuille citer :

Servilie, fille de Soranus qu'on accusait avec Thraséa, à la vue du danger de son père, s'était adressée aux devins, ressource fréquente de la superstition publique. On fit de cette démarche un crime à Soranus; « pourtant ce qu'elle avait demandé aux devins, c'était uniquement si son père vivrait, si Néron s'adoucirait, si la sentence du sénat pouvait être favorable. On l'appelle, et, devant le tribunal des consuls, parurent d'un côté ce père avancé en âge, de l'autre cette fille qui n'avait pas vingt ans, dont le mari venait d'être exilé, réduite à la solitude et au veuvage, et n'osant même lever les yeux sur son père, dont elle se reprochait d'avoir accru les dangers. Quand l'accusateur lui demanda si elle n'avait pas vendu ses parures de mariage et le collier même qu'elle portait, pour employer l'argent à des cérémonies mystérieuses, elle, d'abord prosternée à terre, resta longtemps dans le silence et

dans les pleurs; puis, embrassant les autels : « Je n'ai invoqué, dit-elle, aucun des dieux de l'enfer¹; je n'ai fait aucune imprécation; tout ce que j'ai demandé, dans mes tristes prières, c'est que ta volonté, ô César, et votre sentence, pères conscrits, me conservât un père bien-aimé. J'ai donné pour cela mes parures, mes plus riches étoffes, tous les ornements de mon ancienne fortune, de même que, si on me l'eût demandé, j'eusse donné mon sang et ma vie. Qu'ils vous expliquent ce qu'ils sont et quel est leur métier, ces hommes que je n'avais jamais vus auparavant. Pour moi, je n'ai nommé le prince que parmi les dieux; et même mon malheureux père ne l'a point su; si c'est un crime, je suis seule coupable. » Soranus l'arrête comme elle parlait encore, s'écrie « qu'étrangère aux reproches qu'on fait à son père, et aux accusations qui ont fait condamner son mari, elle n'est coupable que de trop de tendresse et de filiale piété. Quel que doive être son propre sort, il demande que sa cause et celle de sa fille ne soient pas confondues. » Il courut alors dans les bras de sa fille qui s'avancait vers lui, quand les licteurs se mirent entre eux deux et les séparèrent.

Avec Thraséa fut condamnée l'élite de son parti : à la mort, la malheureuse Servilie et Soranus, ami de Thraséa, qu'un délateur avait particulièrement « réclamé comme son accusé; » à l'exil, Helvidius, gendre de Thraséa, et Paconius. Ce dernier attendait en paix sa sentence : — « On te juge au sénat, lui dit-on. — Bonne chance, répondit-il; mais voici la cinquième heure, allons aux exercices. » L'exercice fini, on lui annonce qu'il est condamné : — « A l'exil ou à la mort? — A l'exil. — Et mes

1. Nullos impios deos

biens? — On te les laisse. — Allons dîner à Aricie¹. » — La journée des délateurs fut belle : deux d'entre eux eurent 5 millions de sesterces (1,270,000 francs) de récompense, l'autre 1,200,000 et des honneurs².

Le stoïcisme avait ses traîtres : Soranus fut condamné sur la déposition d'un Égnatius, stoïcien hypocrite acheté par Néron. Il avait ses amis ardents : un témoin parla si fortement en faveur des accusés qu'il fut puni par la confiscation et par l'exil ; le jeune Rusticus, qui fut plus tard martyr de sa croyance, fut à peine détourné par Thraséa d'user en sa faveur des prérogatives oubliées du tribunal. Ni ce courage, ni cet esprit d'association ne s'étaient vus sous Tibère. Cependant Thraséa, prêt à mourir, désespérant de l'avenir de sa cause, dit à Rusticus : « Ma vie est finie, je n'abandonnerai pas la ligne que j'ai toujours suivie ; toi, tu commences ta carrière, ton avenir n'est pas engagé ; réfléchis bien avant de décider, en un temps comme celui-ci, quelle route tu suivras. »

Ainsi, la famille impériale avait été noyée dans le sang, le christianisme était oublié dans les Catacombes, la Rome nouvelle avait été vaincue avec Pison, la Rome stoïcienne avec Thraséa ; et, depuis que Néron avait retrouvé sous ses pieds le fonds solide de la Rome impériale, le sol foulé par Tibère et Caius, toute son intimité le poussait sans fatigue et sans relâche dans cette voie roulante de la proscription.

C'est ici peut-être l'occasion de nous arrêter un moment, et de considérer ce qu'était devenue cette politique impériale dont j'ai fait voir les fondements jetés par Tibère³. Depuis cette époque, le monde avait marché. Avec

1. Épictète, in *Arrian*, I, 2.

2. Tacite, *Annal.*, XVI, 24, 35.

3. V. tome I, p. 312 et suiv.

la même soif d'argent et de vengeance, il y avait plus de passions à assouvir, plus de rancunes et de prétentions subalternes, que Tibère aurait dominées et qui dominaient son successeur. Un Tigellin et une Poppée exerçaient chacun pour son compte ce droit de mort, que Séjan avait payé si cher.

Répéterai-je d'ailleurs ce que j'ai déjà dit de la folie des dépenses impériales et de la pauvreté du trésor quand les délations ne le remplissaient pas ? Tibère, ce vieil avare, aurait bien pu, lui, se passer des délateurs¹ ; le magnifique Néron, qu'aurait-il pu faire sans eux ? Tibère, sombre, défiant et jaloux, se souciait assez peu de plaire au peuple de Rome ; Néron, fantasque, prodigue, voluptueux, avait le caprice de bien traiter son peuple et lui faisait la cour. Il fallait bien que, de part ou d'autre, des sources nouvelles vinsent enfler le modeste budget de l'empire ou le budget du prince (car, distincts par la loi, le budget de l'état (*ararium*) et la liste civile (*fiscus*) se confondaient par le fait)². Il fallait bien que les ressorts de la tyrannie fussent autrement tendus que sous Tibère ; qu'on allât plus droit au fait ; que, plus pressé d'en finir, on supprimât ces longs emprisonnements que Tibère aimait, et ces solennelles assises du sénat par lesquelles il faisait passer ses victimes.

Mais ce n'était pas non plus l'aveugle tyrannie de Caius : celle de Néron, plus intelligente, savait choisir. Il fallait un titre pour être distingué par elle : un nom illustre, une grande fortune, un peu de gloire militaire surtout et quelque popularité auprès des soldats (Néron ne craignait rien

1. Tome I, p. 317.

2. « Le sénat ordonna... que les biens de Séjan, distraits du trésor, appartenissent au fisc, comme si cette distinction avait quelque importance *tanquam referret*. » Tacite, *Annal.*, VI, 2.